



UNION des entreprises  
pour la PROTECTION  
des JARDINS et  
des ESPACES PUBLICS

Communiqué de presse

## Jeanne Delor est nommée Responsable des affaires technico-réglementaires de l'UPJ

**Paris, le 6 avril 2017 –Jeanne Delor a rejoint l'équipe de l'UPJ (l'Union des Entreprises pour la Protection des Jardins et Espaces Publics), en tant que Responsable des affaires technico-réglementaires. Elle succède ainsi à Quentin Protsenko, qui a quitté ses fonctions en septembre.**

Diplômée ingénieur agronome de l'Agrocampus Ouest de Rennes, Jeanne Delor a suivi une spécialisation en Protection des Plantes en Environnement. Au cours de sa formation et de ses expériences professionnelles, elle a été amenée à travailler principalement sur la lutte intégrée.

« L'UPJ m'attirait particulièrement. Je souhaitais travailler pour cette association professionnelle, en réseau avec de multiples adhérents et au contact des passionnés du jardinage. La diversité des missions et la multiplicité des dossiers technico-réglementaires représentent pour moi un véritable challenge que je tiens à relever », précise Jeanne Delor.

« Une des missions premières de l'UPJ est de suivre l'évolution de la réglementation nationale et européenne pour l'ensemble des produits destinés aux jardiniers amateurs ou aux professionnels des espaces publics. L'arrivée de Jeanne Delor s'inscrit donc dans cette logique afin de compléter l'expertise de l'UPJ et permettre d'informer aux mieux ses adhérents tout comme les parties prenantes », déclare Nicolas Marquet, Directeur Général de l'UPJ.

À propos de l'UPJ :

**L'UPJ, Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces publics, est l'organisation professionnelle de référence en matière de jardins et d'espaces publics.** Créée en 1994, l'UPJ regroupe aujourd'hui 31 sociétés couvrant les domaines des produits de protection des plantes, des amendements organiques, des supports de culture (terreaux), des engrais, et des biocides. **La mission première de l'UPJ est de sensibiliser les jardiniers professionnels et amateurs à un jardin responsable.** Un jardinage responsable passe par l'utilisation de produits d'entretien et de soins de jardin adaptés, à la bonne dose, au bon moment, et dans le respect de la santé des jardiniers et de l'environnement. **L'UPJ prône la coexistence intelligente entre les produits de synthèse, les produits naturels et les techniques complémentaires** dans la gestion des espaces verts ou dans les pratiques de jardinage. **Cette fédération professionnelle est, de longue date, un partenaire engagé auprès des pouvoirs publics** et de l'ensemble des parties prenantes.

Plus d'informations sur [www.upj.fr](http://www.upj.fr)

**Contacts Presse A+ Conseils**

---

**Claire-Anne Brulé**

01 44 18 65 57 - 06 30 86 41 29

[claireanne.aplusconseils@gmail.com](mailto:claireanne.aplusconseils@gmail.com)

**Margaux Amouyal**

01 44 18 65 56 – 06 26 05 52 60

[margaux7.aplusconseils@gmail.com](mailto:margaux7.aplusconseils@gmail.com)

